

# **DEMANDE DE DEROGATION ESPECE PROTEGEE**



**Usine de Villers Saint Etienne  
KIMBERLY CLARK SAS  
ZAC de Villey Saint Etienne (54200)**

Fondée en 1872, Kimberly-Clark Corporation est spécialisée dans la fabrication de produits à base d'ouate de cellulose destinés à l'usage domestique du grand public, aux industriels et aux collectivités.

Depuis 1990 une usine est installée à Villey Saint Etienne (54), elle est spécialisée dans la fabrication et la transformation d'essuie-mains et d'essuyeurs industriels en papier, à base d'ouate de cellulose à destination des collectivités, industries, hôpitaux et hôtels. Les produits finis sont commercialisés en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie.

### LOCALISATION :



Département de la Meurthe et Moselle, commune de Villey Saint Etienne 54200

### CONTEXTE :

Depuis plusieurs années une colonie d'Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) est présente dans l'usine au niveau de la zone de préparation des matières premières.



Le 30 juillet 2019, d'après le responsable du site, un rapace a pénétré dans cet espace, provoquant la panique parmi les Hirondelles, qui ont fui et se sont réfugiées dans l'unité de production.

Quand elles sont arrivées dans la zone de fabrication, les machines fonctionnant en continu, il a été nécessaire d'arrêter les machines compte tenu des normes sanitaires à respecter dans la fabrication des produits.

En urgence une intervention a été mise en œuvre pour les faire sortir de ce secteur le 3 juillet 2019 (Voir compte-rendu en annexe).

### **DIAGNOSTIC DU SITE :**

Après cette intervention une visite du site, effectuée le 27 septembre 2019 par monsieur Gérard Jouaville de la LPO Meurthe et Moselle, a permis de dénombrer la présence d'une trentaine de nids au niveau de la zone de préparation des matières premières. A noter qu'à cette période de l'année, aucune Hirondelle rustique n'était présente.

### **MESURES PRECONISEES :**

Afin de ne pas renouveler ce type d'incident préjudiciable à la société Kimberly-Clark en terme financier, et de temps, plusieurs solutions seront mises en place afin d'éviter le retour des Hirondelles lors de la prochaine saison de reproduction :

- **Temporisation de la fermeture des portes d'accès** (ouverture verticale) du local de préparation (passage des chariots élévateurs) ;
- **Ajout de bandes verticales** plastiques devant les portes d'accès.

**Ces mesures seront mises en place avant le retour des Hirondelles, entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 15 mars 2020.**

### **MESURES COMPENSATOIRES :**

- **30 nids artificiels** en béton bois seront posés dans bâtiment de stockage et de déchargement, jouxtant le local de préparation des matières premières. Ils seront posés sur les poutres en bois de la charpente, où actuellement on peut constater la présence d'un nid naturel (voir photos ci-dessous).





**Bâtiment de stockage et de déchargement : Site de pose des nichoirs artificiels**

- **Création d'un petit bâtiment**, accolé au bâtiment de stockage et de déchargement. Celui-ci sera exclusivement destiné à l'accueil de 20 nids artificiels. De dimensions d'environ 5m x 10m et d'une hauteur de 4 mètres, il comprendra 2 fenêtres pour le passage des Hirondelles, et d'une porte d'accès pour l'entretien. Les plans du bâtiment sont en cours de réalisation pour l'autorisation d'urbanisme.

Emplacement  
prévu du  
bâtiment  
destiné aux  
Hirondelles



- **2 bacs à boue** seront installés à proximité du bâtiment crée. Ils seront entretenus régulièrement pendant la saison de reproduction. Ils faciliteront la construction de nouveaux nids ou la consolidation à leur convenance des nids artificiels.



En cas d'échec, la méthode de la repasse, avec chants d'Hirondelles pourra être envisagée.

**L'ensemble des mesures compensatoires seront mises en oeuvre avant le 15 mars 2020.**

#### **SUIVI :**

L'ensemble des mesures compensatoires sera contrôlé par Monsieur Gérard Jouaville de la LPO Meurthe et Moselle, ou toute autre personne habilitée par le conseil d'administration de la LPO. Une première visite lors de la pose des mesures compensatoires, et une seconde visite au cours de la saison de reproduction 2020, afin de vérifier l'occupation des nids et d'apporter si nécessaire des mesures correctives. Des comptes-rendus de visite seront envoyés à la DREAL Grand Est au fur et à mesure des contrôles.





AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
MEURTHE-ET-MOSELLE

## Annexe 1

A l'attention de Mme M-Christine Bazard  
Chargée de la Mission Espèces protégées  
DREAL Grand Est

### Compte rendu de l'intervention à l'usine Kimberley-Clark de Villey-Saint Etienne

Monsieur ANDRE David, de la sous-préfecture de Toul a contacté la LPO Meurthe-et-Moselle le 31 07 2019 dans l'après-midi.

L'usine Kimberley-Clark, spécialisée dans la fabrication d'essuie-mains à destination des professionnels : hôpitaux, collectivités, industries, bureaux, hôtels, restaurants, a dû interrompre ses chaînes de production en raison d'intrusion de plus d'une cinquantaine d'hirondelles rustiques entraînant des salissures sur les produits.

Je me suis rendu sur le site vers 16h.

Sous la conduite de Monsieur Stephan LEMEER, Directeur de l'usine, de Monsieur Jérôme HARLE, Responsable technique et d'autres collaborateurs, nous avons visité les installations concernées.

Une colonie d'Hirondelle rustique est installée depuis plusieurs années dans un hangar dit « Stoprep », zone de préparation des matières premières. Les nids sont installés sur des poutrelles métalliques. J'ai pu compter au moins 15 nids sur une partie du hangar mais l'ensemble n'a pas été prospecté. Les oiseaux vont et viennent par les portes à la faveur des mouvements de véhicules.



D'après les responsables du site, dans la soirée du 30 07 2019, un rapace a pénétré dans cet espace semant la panique parmi les hirondelles qui ont fui dans l'unité de production par un espace dit « du tunnel ».

Association locale LPO Meurthe-et-Moselle  
10, rue de l'Atrie – 54000 Nancy  
Tél : 07.68.66.44.15 – Courriel : [meurthe-et-moselle@lpo.fr](mailto:meurthe-et-moselle@lpo.fr)  
<http://www.lpo-meurthe-et-moselle.fr>

  
**BirdLife**  
INTERNATIONAL  
LPO France Partenaire officiel



Les hirondelles observées dans la zone de production sont surtout des jeunes volants errant dans le haut du bâtiment et se posant sur les nombreux supports (poutrelles, tuyaux, câbles) sous plafond. L'ouverture de portes, n'a pas suffi à la totalité des hirondelles de sortir.

Compte tenu de l'urgence de la situation, plusieurs contacts téléphoniques ont été échangés avec Monsieur André de la sous-préfecture, les responsables du site, Madame Bazard et Monsieur Pleiss de la DREAL qui a autorisé l'intervention d'un fauconnier, en présence de la LPO, pour effaroucher les hirondelles et les faire sortir du site de production. En raison du délai d'acheminement des rapaces, l'opération a été reportée au lendemain.

Le 1 08 2019, un quinzaine d'hirondelles ont été repérées dans l'unité de production. Un haut-parleur a été disposé au niveau des portes diffusant des chants et cris d'appels d'hirondelles. Madame Jennyfer Beiwer et Monsieur Ioann Latscha, fauconnier à Réméréville ont évolué vers les portes ouvertes avec 2 buses de Harris tenues au poing. Attirée par la diffusion des chants, les hirondelles sont sorties calmement par les portes.

**L'opération a été répétée avec succès sur 3 issues.  
Avec la sortie des hirondelles, les ateliers de production ont pu redémarrer.**



Au niveau de la zone de la machine à papier, un Epervier d'Europe, a été observé errant sous plafond. Ce rapace, responsable du mouvement de panique, s'est retrouvé piégé, à l'issue de sa chasse, dans cet espace avec peu d'issues directes. Après l'arrêt de la machine à papier très bruyante, la diffusion de cris d'appel d'épervier n'a pas permis d'attirer l'oiseau vers une sortie. Vu la configuration des lieux, il semble impossible de tenter autre chose de plus. Sa survie dépend de sa faculté à trouver une issue de lui-même.

Afin d'éviter un retour des hirondelles au sein de la salle de production, une bâche a été installée au niveau du « tunnel » afin de réduire ce risque. Pour compléter ce dispositif pas totalement hermétique, il a été envisagé de diffuser des cris de rapace afin de dissuader les hirondelles et de les maintenir dans le site de reproduction (« Stoprep »).



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
MEURTHE-ET-MOSELLE

Pour parer au renouvellement d'une semblable situation problématique, l'entreprise envisage à l'automne, de déposer une demande de dérogation de destruction de site d'espèces protégées et d'étudier les mesures compensatoires permettant aux hirondelles de nicher dans un bâtiment sans inconvénient pour l'activité de l'usine.

La LPO se tient à la disposition de l'entreprise et de la DREAL pour apporter sa contribution dans ce dossier.

Nancy le 1 août 2019

Jean-Yves Moitrot

